



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15464</b>	<b>De M. Julien Dive ( Les Républicains - Aisne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur et outre-mer
<b>Rubrique</b> >ordre public	<b>Tête d'analyse</b> >Demande de dissolution de l'association d'ultra droite	<b>Analyse</b> > Demande de dissolution de l'association d'ultra droite.
Question publiée au JO le : <b>20/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Julien Dive appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les méthodes insidieuses de l'ultra droite, particulièrement manifestes dans l'organisation du salon du tatouage de Saint-Quentin, le 10 février 2024. Cet évènement, qui a attiré un grand nombre de visiteurs, a été orchestré par une mouvance radicale. Les modalités de l'organisation ont été délibérément opaques, avec peu d'informations fournies aux exposants et à la municipalité de Saint-Quentin, induisant ainsi en erreur tant les participants que les autorités locales. Cette dissimulation délibérée souligne un mépris flagrant envers l'autorité publique et une manipulation dangereuse du grand public. M. le député exprime sa vive inquiétude face au manque de transparence entourant cet évènement et soulève des préoccupations quant à la sécurité publique, étant donné les liens avec cette mouvance radicale. Dans ce contexte, il lui demande instamment la dissolution immédiate de l'association factice « Tadoo Events », initiatrice de cet évènement trompeur et lui demande d'appliquer les sanctions appropriées conformément à la loi ; il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.